

Conseil d'administration du 18/10/2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
 Vu l'article 9 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,
 Vu le décret n°2021-1449 du 4 novembre 2021 relatif au contrat de mission scientifique prévu par l'article L.431-6 du code de la recherche,
 Vu le règlement intérieur de CentraleSupélec approuvé par le Conseil d'Administration,
 Vu la note accompagnant la présente délibération,
 Vu l'avis du CSAE du 09/10/2023.

Délibération

Le Conseil d'administration approuve la mise en œuvre du contrat de mission à CentraleSupélec en direction des personnels affectés sur tout projet majoritairement financés sur ressources propres (contrats de recherche, chaire, EUR, ERC, LABEX, etc.) pour :

- réaliser des missions d'enseignement, de recherche, ou d'enseignement et de recherche
- occuper des fonctions techniques ou administratives correspondant à des emplois de catégorie A dans le cadre de projets financés par conventions (contrats de recherche, chaire, EUR, ERC, LABEX, etc.)

Nombres de votants : 32

Vote pour	Vote contre	Abstention
23	4	5

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18/10/2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Campus de Paris-Saclay (siège)
 Plateau de Moulon
 3 rue Joliot-Curie
 F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
 SIRET : 130 020 761 00016

Campus de Metz
 Metz Technopôle
 2 rue Edouard Belin
 F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
 SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
 Avenue de la Boulaie
 C.S. 47601
 F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
 SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
 Chaire de Biotechnologie
 3 rue des Rouges Terres
 51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
 SIRET : 130 020 761 00057